



COMMISSION EUROPÉENNE

Comité de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail de Bruxelles

Bruxelles, le 20 août 2007.  
CSHT/OB D(2007) 18622

**COMPTE RENDU DE LA  
254E REUNION DU 19 AVRIL 2007**

**Présents :** Mme. Groebner – Présidente  
M. Blanc – Vice-président ad intérim  
M. Bouillon – Secrétaire  
MM. Bindels, Perfetto et Boitsios (membres désignés par l'Administration)  
Mmes. Mormile et Lipton, MM. Lenarduzzi, Van Bennekom, Adurno et Léonet (membres désignés par le Comité du personnel)  
M. Dr. Loodts (Service Médical) (Conseiller),  
Mmes. Paternot et Gomez Lucena, M. Calvo (USHT) (Conseillers)  
M. Bioul – observateur (futur remplaçant de M. Kessler)

M. Blanc remplaçant temporairement la Présidente, ouvre la réunion.

M. Blanc propose aux membres un réarrangement des points du projet d'ordre du jour, permettant à la Présidente de rejoindre le Comité avant que ne soient traités les points concernant les problèmes dans différents bâtiments et le suivi de la rencontre récente des collègues d'Ispra avec le CSHT. Ce nouvel ordre convient aux membres.

## **1. PRESENTATIONS**

### **1.1. Présentation par M. Calvo de Mme. Rafaëla GOMEZ LUCENA (assistante administrative du chef d'unité USHT)**

M. Calvo présente Mme. Rafaëla Gómez Lucena, qui a déjà travaillé au sein de l'USHT, preuve que cette unité laisse de bons souvenirs aux collègues, effet qu'il attribue aux sujets touchant au bien-être du personnel et à l'intérêt que cela revêt. Mme. Gómez Lucena vient remplacer M. Christophe Thaeter, parti au Conseil pour poursuivre son travail dans le domaine de la prévention.

Il réitère sa mise à disposition auprès des membres du Comité, en tant que conseiller, ainsi que celle de Mme. Gómez et s'excuse de devoir quitter la réunion prématurément à 10:30.

## **1.2. Présentation par M. Blanc de M. Philippe BIOUL (RELEX) (futur remplaçant de M. Kessler comme membre suppléant désigné par le Comité du Personnel)**

Continuant d'assurer la Vice-présidence 'ad interim', M. Blanc présente M. Philippe Bioul, qui remplace M. Kessler. Il déplore le malentendu qui a pu s'installer suite au fait que M. Bioul ait été annoncé comme le nouveau Vice-président (lors de la réunion du 8 mars). Il propose que ce paragraphe soit retiré du projet de compte rendu de la réunion.

M. Bioul, qui a été Vice-président du CSHT d'Ispra au CCR, a travaillé au sein du Service Médical de la Commission et depuis 6 mois est également actif dans la Représentation du Personnel, à mi-temps. M. Bioul ajoute qu'il a également une formation en médecine du travail.

Mme. Mormile, qui assure n'avoir rien contre l'arrivée de M. Bioul au sein du Comité, souhaite que la procédure soit respectée et que la désignation officielle de M. Bioul soit communiquée au Comité, comme pour tout membre. M. Adurno se joint à Mme. Mormile sur ce point. Elle souhaite également que le paragraphe soit supprimé du projet de compte rendu de la réunion du 8 mars, car c'est le CLP qui désigne les Vice-présidents et non son président.

M. Blanc demande qu'il soit noté que M. Bioul assiste à cette réunion en tant qu'observateur et non comme membre suppléant remplaçant M. Kessler.

## **1.3. Présentation par M. Bindels de M. Athanasios BOITSIOS (OIB.1) (remplaçant M. Van Saelen comme membre suppléant désigné par l'Administration)**

En l'absence temporaire de M. Bindels, le secrétaire présente brièvement M. Athanasios Boitsios de l'OIB.1, unité chargée de la mise en œuvre de la politique immobilière et lui souhaite la bienvenue au sein du Comité, espérant qu'il pourra venir soutenir les efforts de M. Bindels.

M. Boitsios, en tant que responsable du secteur 'Plan', se présente comme étant apte à répondre aux éventuelles questions concernant la conformité avec le MIT des immeubles choisis.

\* \* \*

M. Lenarduzzi signale qu'il manque un point au projet d'ordre du jour sur le bâtiment G-12. M. Bindels fait remarquer qu'ayant déjà prévu une présentation et des réponses sur certains points annoncés, il ne garanti pas de pouvoir répondre aux nouvelles questions. Mme. Lipton estime qu'un point sur le G-12 doit se trouver dans le chapitre 'Sujets récurrents' car le CLP est inquiet du silence de l'Administration à ce sujet. Mme. Mormile déplore que les experts d'Ispra n'aient pas pu y effectuer d'analyses de la pollution de l'air intérieur à cause de problèmes budgétaires.

M. Adurno estime que le suivi des remarques et des plaintes doit être assuré et que malgré un manque de moyens dont souffre l'OIB, le Comité doit pouvoir veiller à la santé du personnel. Le G-12 est un sujet important sur lequel M. Chêne s'est engagé. Le Dr. Loodts ajoute que si l'OIB a trop de problèmes à gérer pour aider le CSHT, il doit pouvoir obtenir un renfort en personnel. M. Bindels souhaite distinguer deux choses; d'une part la prise en charge des problèmes, d'autre part le reporting. Pour lui, c'est dans le second que le problème se situe, pas dans le premier.

M. Perfetto remarque que, puisque la majorité des points concernent les bâtiments, il propose d'ajouter un conseiller de l'OIB, comme il en existe pour l'USHT et le Service Médical, afin de pouvoir apporter les réponses et éviter à M. Bindels de devoir à la fois jouer son rôle de membre et celui d'expert. M. Blanc demande si les membres sont d'accord de demander l'ajout d'un conseiller. M. Lenarduzzi se dit positif. M. Adurno estime que l'OIB étant un organe exécutif, il n'a pas sa place dans le rôle d'un conseiller. M. Bindels souhaite relativiser en précisant qu'il a pour l'instant et de manière temporaire, un manque d'effectif dans son service, ce qui rend son travail plus lourd. M. Lenarduzzi souhaite retenir la proposition de M. Perfetto, même si le

conseiller n'est pas de l'OIB. M. Blanc propose que la suggestion soit notée et de réfléchir à une solution avant de décider. Mme. Mormile estime que le rôle de M. Bindels est clair et qu'il a une connaissance globale des dossiers tandis que le conseiller apporterait des éléments techniques. M. Lenarduzzi dit que le conseiller pourrait par exemple effectuer la présentation sur les contrats de maintenance.

Le Dr. Loodts estime que, comme Mme. Gómez qui va suivre une formation de Conseiller en Prévention de niveau 3, les chefs d'immeubles devraient la suivre, ce qui constitue selon lui un minimum. Il souhaite avoir une page de suivi en fin de compte rendu afin de facilement voir les actions à prendre et en suivre l'évolution.

M. Lenarduzzi rappelle qu'il avait été question que les membres suivent également une formation de ce type et souhaite savoir où en sont les choses. M. Calvo explique que l'USHT peut sélectionner un organisme de formation mais propose de faire appel à l'unité de formation car il ne dispose pas du budget pour l'assurer. M. Lenarduzzi souhaite connaître le budget nécessaire car il estime que le Comité du Personnel pourrait participer au financement, M. Calvo informera les membres du montant. M. Blanc appuie la proposition de M. Lenarduzzi.

## **2. ADOPTION DU PROJET DE COMPTE RENDU DE LA 253<sup>E</sup> RÉUNION DU 8 MARS 2007**

Comme convenu, la phrase mentionnant le remplacement de M. Blanc par M. Bioul en tant que Vice-président du CSHT sera supprimée du projet de CR.

Mme. Mormile souhaite savoir si une note a été envoyée à M. Chêne, pour l'informer de la situation au B100. M. Blanc explique que, les valeurs de bruit mesurées qui ont été mises en rapport avec d'autres valeurs issues notamment du MIT, n'étaient pas exprimées dans la même unité de mesure (dBA contre dB NR). Cependant, durant la réunion du 8 mars, on a confondu ces deux unités et comparé des chiffres qui n'étaient pas comparables. Dès que cette confusion a été réalisée, la note devenait superflue et inutile. Aucune note n'a donc été réalisée ni envoyée.

M. Lenarduzzi souhaite qu'on mentionne dans le CR, une ligne au sujet du suivi de la situation au G-12, bien qu'aucune information nouvelle n'ait été apportée à son sujet en réunion. Mme. Lipton ajoute qu'elle avait confirmé avoir trouvé des volontaires dans ce bâtiment pour les mesures de la pollution de l'air intérieur.

(La Présidente rejoint la réunion)

## **3. INCIDENTS ET ACCIDENTS**

Incident n° 29: Incendie dans kitchenette au G--6 : Micro-ondes en cause. M. Van Bennekom souhaite savoir pourquoi l'incident s'est passé à 21h45 alors qu'il ne se trouve normalement plus personne dans le bâtiment à cette heure. M. Calvo explique que, suite à une coupure de courant externe au bâtiment, lors du rétablissement du courant, un court-circuit a eu lieu suite à une surtension contre laquelle ce micro-onde n'était pas protégé semble-t-il. Le court-circuit a engendré un début d'incendie. M. Bindels précise que les micro-ondes ont été fournis avec l'immeuble par le propriétaire. M. Calvo a demandé que soient retirés tous les micro-ondes de ce type dans ce bâtiment et que l'OIB vérifie l'existence de ce type d'appareil dans tous les bâtiments. M. Van Bennekom est rassuré sur l'absence de cause criminelle. M. Calvo ajoute que de toute manière, une enquête est en cours par la DS.

Incidents n° 22 & 23 : Vitres brisées à MADO. M. Lenarduzzi relate le fait que des verrous ont cédé sous la pression du vent. Il estime que cela est inacceptable. M. Bindels rappelle que le

propriétaire remédie à ce problème et que des réparations ont commencé. Concernant les bris de vitre dans un bureau (incident n° 23), une enquête est en cours par la DS. M. Lenarduzzi se demande si l'épaisseur des vitres est suffisante. M. Bindels est sûr que cela a été vérifié et demandera ces informations pour la prochaine réunion.

La Présidente propose d'enchaîner sur le point 6.1. MADO: suivi des problèmes de fermeture de fenêtres par vent violent.

M. Bindels explique que l'entreprise SECO inspecté le vitrage installé dans ce bâtiment et déterminé qu'il ne pose pas de problème. La note de calcul a été revérifiée et des essais en laboratoire ont été menés, sauf pour les châssis de la partie 'griffe' du bâtiment, pour laquelle SECO avait donné son accord. Mais courant avril, des essais en laboratoire auront lieu sur les vitres de la griffe, dont la taille est plus importante que celles des autres parties du bâtiment.

Il ajoute que des malfaçons ont été relevées sur les réglages des systèmes de fermeture et que des vérifications sur les points d'ancrage et la quincaillerie auront lieu. Pour l'ensemble des châssis de cette tour, il admet que des difficultés d'ouverture persisteront. Sauf pour la griffe, l'autorisation d'ouvrir les fenêtres a été donnée dans ce bâtiment. Concernant les poignées, seules trois d'entre elles se sont révélées être problématiques.

Le Dr. Loodts qui s'est rendu récemment à MADO estime que le personnel souffre d'un manque d'information, qu'il ne sait pas à quoi s'attendre concernant l'usage des fenêtres et a l'impression que rien n'est fait. Il souhaite pointer ce problème de communication. La Présidente en convient et invite les services concernés (OIB, ADMIN) à régulièrement informer le personnel du MADO.

M. Lenarduzzi est inquiet de ce problème d'ouverture des fenêtres à cause de leur poids et taille. Il demande s'il n'existe pas une solution sur le marché qui pallie à ce problème, car la manipulation des fenêtres n'est pas adaptée à la force des personnes occupant les locaux. Une solution technique doit être possible. M. Adurno rejoint cet avis et refuse de continuer d'avancer avec des bricolages.

Mme. Lipton souhaite qu'il soit noté que, lors de la visite avant acquisition par le Comité, le poids et la difficulté d'ouvrir ces fenêtres avait fait l'objet d'inquiétudes de la part des membres. Elle se demande si ce nouveau système qui n'a pas fait ses preuves jusqu'à présent ne devrait pas être évité dans les futurs bâtiments.

M. Bindels explique que les tests en laboratoire sur les systèmes de fermeture des vitres de la griffe seront terminés fin juin 2007 et que le réglage des systèmes de fermeture des châssis sera terminé au plus tard fin 2007.

M. Lenarduzzi souhaite obtenir un plan technique pour la prochaine réunion afin de mieux comprendre les problèmes de châssis.

M. Bioul estime que la possibilité d'ouvrir des fenêtres est un principe général qui s'applique partout.

Incident n° 27 : Mauvaises odeurs au SPA2. M. Bioul souhaite savoir pourquoi elles sont apparues. M. Bindels relate que rien ne fut trouvé. M. Lenarduzzi pense qu'il doit s'agir de gaz d'échappement de camion dans la rue. Mme. Paternot ajoute qu'aucune nouvelle plainte n'a été signalée par après. M. Bindels estime qu'il s'agit d'un problème fluctuant qu'il est difficile à suivre. La Présidente suggère de garder ce sujet en observation et voir s'il y a de nouvelles plaintes.

Incident n° 25 : Mauvaises odeurs au BERL. M. Adurno rappelle ses interventions sur les problèmes liés à la proximité des bouches d'aspiration d'air frais et des bouches d'évacuation d'air vicié. L'expérience a montré que ses remarques étaient justifiées, tant au BERL qu'au G--6 et il demande qu'une solution soit trouvée, ainsi que pour chaque nouveau bâtiment.

M. Van Bennekom s'étonne que pour ce bâtiment, des analyses aient été faites (mention des rapports d'analyse de Vinçotte) alors que pour la même question au SPA2, aucune analyse n'a été entreprise. M. Bindels explique que pour le BERL, le problème vient des groupes de cogénération électrique, dont les gaz parviennent parfois dans les cheminées de prise d'air frais. M. Lenarduzzi s'étonne que les analyses portent sur le CO et le CO<sub>2</sub>, qui sont inodores, alors que les plaintes portent sur de mauvaises odeurs. M. Bindels explique qu'il s'agit d'une procédure de sécurité pour toute plainte sur ce type d'odeurs dits 'd'échappements'.

Le Dr. Loodts demande à être informé de ce genre d'incidents car il l'ignorait. Il demande que la communication soit améliorée. La Présidente souhaite que les rapports d'incidents parviennent aux Médecins du Travail et aux membres du CSHT dès leur finalisation et qu'on n'attende pas leur diffusion groupée quelque jours avant la réunion du CSHT.

Mme Mormile déplore l'absence d'un médecin du travail lors des dernières visites par le CSHT pour la location/acquisition des immeubles et estime que le Comité a besoin de la présence d'experts. Le Dr. Loodts demande que cela soit indiqué dans la convocation et il peut ainsi se libérer pour assister aux visites. La Présidente accepte la demande et demande que soit acté au CR de cette réunion que lors des visites d'immeubles arrangés par l'O.I.B pour le G.T "Immeubles" la participation d'un médecin de travail est importante. M. Adurno estime essentiel d'associer les médecins du travail à tout ce qui touche à la santé des gens et que leur connaissance des faits permettra d'éviter des débats inutiles. Mme. Paternot propose que les rapports soient envoyés au secrétaire qui se chargera de la diffusion. M. Bioul propose que les rapports d'incidents lorsqu'il existe un risque pour la santé soient envoyés au Service Médical, qui les diffusera aux médecins du travail.

M. Bindels propose que l'on passe au point concernant le B100, car M. Boitsios qui pourra répondre, doit bientôt s'absenter.

## **4. DIVERS**

### **4.1. Situation du déménagement du B100**

M. Lenarduzzi demande pourquoi on a déménagé alors que la Représentation du Personnel avait demandé de ne pas le faire. Mme. Mormile rappelle qu'il s'agit d'un déménagement forcé durant les congés de Pâques. Les mesures de bruit effectuées en février 2007 ont démontré des niveaux de bruit importants et aucune contre-expertise n'a eu lieu face à celle menée par Vinçotte. La demande d'analyse par des experts d'Ispra est restée sans suite, faute de budget. La contre-expertise pourra avoir lieu suite à l'intervention des syndicats, sur engagement de M. Chêne qui a promis de trouver une solution si le bruit dépasse les seuils. Elle ajoute avoir reçu des plaintes sur des odeurs de peinture et de colles suite aux rénovations qui ont lieu, et qu'il n'est pas possible d'évacuer car l'ouverture des fenêtres est temporairement condamnée. Une solution doit être trouvée estime-t-elle. De plus, des problèmes d'accès au garage ont été rapportés. Le Dr. Loodts confirme; le garage pose problème pour les manœuvres de voitures.

M. Boitsios rappelle que les raisons du déménagement sont que, le N105 qui hébergeait environ 100 personnes doit être abandonné pour rénovation par le propriétaire (et redeviendra disponible à la mi-2008), mais que la DG ENTR a refusé de s'installer au L-56 car voulant rester proche du BREY. La DG EAC ayant quitté le B100, la DG ENTR a accepté de l'occuper. Puis, cette DG a changé d'avis et a souhaité placer deux directions dans le B100. Il confirme l'existence d'un

problème dans le garage. L'accès se fera par portes automatiques et badge, car il n'est pas possible d'y placer un garde.

Mme. Mormile demande si le bâtiment est considéré comme conforme, alors que l'on ne respecte pas le MIT au niveau des seuils de bruit.

Mme. Paternot rappelle qu'il y a eu confusion entre deux choses ; le MIT traite successivement de la norme de bruit (exprimée en dBA) puis d'autres normes en dB NR n'ayant rien à voir. La première norme a été utilisée pour toutes les mesures. Puis des mesures ont été faites par rapport à norme belge, de manière ponctuelle, et ce lié à la présence d'un feu rouge, provoquant d'importantes variations de bruit. Ces mesures ont été faites à différents étages du bâtiment afin de voir quels sont les aspects défavorables. Mme. Paternot a remis un rapport complet à M. Zupkó où les mesures ont été faites par fréquence, afin d'isoler différents bruits. Ces mesures faites par Vinçotte, ont suivi la législation belge qui n'offre pas de spécificité par rapport aux bureaux, mais on reste en deçà des seuils indiqués. Elle propose d'exposer et de distribuer ce rapport. La Présidente propose que le groupe Immeuble se réunisse avec Mme. Paternot ultérieurement pour être informé des détails.

Compte-tenu que le bail court jusqu'en 2017, M. Adurno propose que l'on corrige ce qui peut l'être, dans un bâtiment contesté, même par l'OIB. Il rappelle que M. Chêne a promis de veiller à modifier la façade, si, suite à des analyses par une autre société, les résultats étaient négatifs. Il estime que des mesures à l'intérieur puis à l'extérieur devraient être prises, afin d'avoir une base de comparaison.

M. Léonet a constaté que le bruit est important jusqu'au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment et pense qu'il existe des solutions de changement de vitrage, mais que le choix du bâtiment pour la DG ENTR s'est fait au niveau des Commissaires et qu'il n'est pas réaliste de le remettre en cause.

M. Lenarduzzi propose que des mesures de bruit soient menées dans d'autres bâtiments comparables rue Belliard – où l'on retrouve également la présence d'un feu rouge p.ex. – afin de pouvoir comparer, indépendamment des normes. Mais il rappelle qu'il y existe des points indiscutables qui sont entre autres : le bruit, l'éclairage et les odeurs.

M. Van Bennekom rappelle sa remarque sur la salle de réunion impraticable du B-28, dans laquelle il a constaté des joins laissant passer l'air et le bruit et des poutres vides faisant résonance avec le bruit extérieur. Quelques précautions lors de la rénovation permettent d'éviter ce genre de problème.

M. Bioul estime qu'en présence de plaintes, il s'agit de pouvoir mieux isoler et qu'une bataille sur les normes est inutile.

Mme. Mormile conclut que l'on a d'un côté le bien-être du personnel et de l'autre, des considérations de type budgétaire. Elle rappelle qu'il existe un accord ; M. Chêne ayant demandé que "les normes relatives au bruit dans les bureaux les plus exposés (situés aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages) soient vérifiées par une société autre que AIB Vinçotte En cas de non-conformité aux normes en vigueur dans le Manuel de l'immeuble type, Monsieur Chêne a insisté auprès de l'OIB afin que tous les aménagements nécessaires et les solutions techniques adéquates soient mises en place pour y remédier" CR de réunion du CLP avec M. Chêne du 27 février 2007). La Représentation du Personnel demande que des engagements soient respectés. Elle ajoute que la DG ENTR est prête à financer elle-même les frais de mission des experts d'Ispra.

La Présidente souhaite obtenir des explications sur les budgets dont dispose l'USHT pour financer les missions de ce genre et les analyses. Elle reporte ce point à la prochaine réunion pour laquelle M. Calvo aura le temps de préparer une réponse.

M. Lenarduzzi rappelle que dans son règlement, le CSHT dispose d'un droit de demande d'attribution de budget pour l'USHT ou pour tout autre service, qui permette au CSHT de remplir son mandat.

Le Dr. Loodts rappelle que le laboratoire d'Ispra est le meilleur d'Europe dans le domaine de l'analyse de la pollution de l'air intérieur et que l'USHT devrait avoir un budget pour payer les missions alors que les prestations sont gratuites.

Mme. Mormile et M. Lenarduzzi estiment que, outre le fait que M. Chêne se soit engagé par rapport au respect des seuils de bruit, le Comité doit poursuivre son activité sur ce sujet et continuer à suivre l'évolution du dossier et – si nécessaire – remettre un avis.

La Présidente est d'accord pour la rédaction d'une note à M. Chêne en vue de demander le financement des missions des collègues d'ISPRA pour faire des analyses dans certains immeubles sur la pollution de l'air intérieur.

Concernant le B100, Mme. Lipton estime important que le Comité puisse poursuivre son mandat en vérifiant que les lois sont respectées dans les mesures prises contre le bruit et ce, indépendamment des décisions qui ont lieu au niveau hiérarchique, même le plus élevé. M. Adurno rejoint cette remarque et pense que le Comité doit se concentrer à garantir la sécurité du personnel.

M. Perfetto rappelle les contraintes de disponibilité en termes de bâtiments dans le quartier européen et que l'occupation du B100 devenait obligatoire.

M. Lenarduzzi observe que le personnel étant de mieux en mieux informé, il exerce un regard critique sur le respect du MIT pour les bâtiments et s'en réjouit.

Mme. Mormile rappelle que le B100 fut pris "les yeux fermés", sans aucun avis du CSHT à l'époque [ndlr : le bail a commencé en janvier 2000].

La Présidente propose que sur base des engagements pris par M. Chêne vis-à-vis des représentants du personnel, l'OIB et l'USHT feront rapport à la prochaine réunion du CSHT des mesures qui sont ou vont être prises pour améliorer la situation au B 100. De plus elle propose une visite du bâtiment pour se faire une idée des problèmes.

#### **4.2. Suivi de la situation au G-12**

Concernant la future crèche du G--1, M. Lenarduzzi souhaite savoir quand elle sera prête. M. Bindels se renseigne et annonce son ouverture pour le 1<sup>er</sup> juin 2007.

M. Lenarduzzi demande si le bâtiment sera équipé de fenêtres ouvrantes. M. Bindels dit que l'inclusion dans l'APB 2008 a été refusée par la DG BUDG. M. Lenarduzzi propose que l'on demande au propriétaire d'effectuer les transformations à sa charge et de répercuter cela dans le prix de location, ce à quoi la DG BUDG ne pourra pas s'opposer.

La Présidente propose la rédaction d'une note à M. Chêne, lui demandant le respect de ses engagements par rapport à ce bâtiment.

M. Adurno estime que la santé prime sur l'aspect budgétaire, et s'oppose depuis vingt ans à l'air conditionné dans les bureaux.

## 5. SUIVI DES SUJETS RECURRENTS

### 5.1. Comité de suivi des travaux au CCAB : rapport de réunion / ordre du jour

M. Bindels transmettra les PV de réunion adoptés (n° 4 et 5 de mars 2007).

M. Adurno se dit préoccupé du fait que l'on tente d'améliorer le bâtiment avec le personnel à l'intérieur et espère que l'OIB soit prudente, tout en applaudissant le travail effectué.

Mme. Lipton se félicite de l'existence du groupe de suivi, qu'elle estime être un grand succès car il apporte beaucoup à tous les acteurs, favorisant la communication entre les services. Elle suggère que cette formule soit élargie à d'autres rénovations durant occupation. Le seul bémol est que la société prestant les services de travaux de peinture, colle de revêtements a des problèmes judiciaires et pourrait être écartée. Le calendrier des travaux pourrait alors ne plus être respecté et le bâtiment qui doit être fermé du 23/7 au 5/9 pourrait rouvrir en plein travaux. Affaire à suivre donc...

Mme. Mormile souhaite que le Comité prenne position sur la note de M. Lanneau concernant le fait que les huissiers reçoivent une charge dans le domaine de la sécurité et hygiène, car elle estime important de conserver la fonction des huissiers et des chefs d'immeuble et souhaite que leur formation dans le domaine de la sécurité et hygiène soit assurée.

\* \* \*

Mme. Lipton demande le report à la prochaine réunion de l'adoption du projet de compte rendu de la réunion extraordinaire du 26 mars.

La Présidente accepte et reporte la présentation sur les contrats de maintenance par M. Bindels à la réunion du 8 mai.

La Présidente souhaite que le groupe de travail sur le Règlement Interne du CSHT ait terminé ses réunions et travaux avant l'été. M. Lenarduzzi estime encore la nécessité d'au moins deux réunions.

\* \* \*

La prochaine réunion du CSHT se tiendra le jeudi 8 mai 2007.

Les membres recevront confirmation par le secrétaire.

Olivier Bouillon – Secrétaire du CSHT.

\* \* \*

Liste synthétique d'actions consécutives à la 254<sup>e</sup> réunion du 19 avril 2007.

<b>Action</b>	<b>Objectif</b>	<b>Responsable</b>
Informer du montant de la formation de Conseiller en Prévention niv. 3	Répartition budget Admin – Rep.Pers.	USHT
Plan technique des châssis ouvrants MADO	Comprendre l'origine des défauts	OIB
Suivi odeurs SPA2	Rester informé du problème (ref: incident 27)	USHT / OIB
Transmettre plus rapidement les rapports d'incidents au Service Médical (médecins du travail) et aux membres CSHT	Améliorer la communication	USHT
Présentation du rapport analyses bruit B100 par Mme. Paternot	Informer le groupe de travail Immeuble	USHT / CSHT
Présenter les budgets analyses et missions	Informer le Comité des moyens actuels de l'USHT en rapport à Ispra	USHT
Note à M. Chêne pour financement des missions des collègues d'ISPRA pour faire des analyses "indoor air pollution"	Permettre analyses Indoor Air Pollution dans bâtiments problématiques à BXL (G-12 notamment)	CSHT
Visite du B100	Evaluation des niveaux de bruit par étages	CSHT
Note à M. Chêne sur situation G-12 (châssis fixes à remplacer)	Relancer le remplacement des châssis	CSHT
Note du CSHT sur le suivi de l'application des normes d'hygiène et sécurité par les huissiers	Introduire cette fonction dans la job description des huissiers et prévoir leur formation à l'exercice de cette fonction	CSHT